



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

De la commission nommée pour l'examen du préavis No 19/2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'631.- TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3 des travaux)

Rapporteur : Natalia Martino

Membres : Marina Blagojevic, Gérald Gatto

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 11 novembre 2024 dans la salle de commission en présence de Messieurs les Municipaux Philippe Andler et Igor Rinaldi. Nous les remercions de nous avoir présenté le préavis et d'avoir répondu à nos questions.

Les routes forestières construites dès 1984 pour améliorer les accès et ainsi pouvoir exploiter et entretenir la forêt sur notre commune souffrent d'une forte usure mécanique causée par les camions. Il est aujourd'hui nécessaire de consolider certains tronçons car la descente en camion devient extrêmement dangereuse.

L'entretien courant de ces routes est au budget de manière régulière afin de reboucher des trous ou préserver les bordures. Depuis une quinzaine d'années certains tronçons critiques ont déjà été refaits.

Les travaux de la phase 1 (préavis 01/2022) venant d'être terminés, les phases 2 et 3 seront réalisées en même temps dans le but de rationaliser le chantier et éviter d'éventuels dégâts qui pourraient survenir entre deux phases à cause, par exemple, de forts écoulements d'eau comme nous en avons connus ces dernières années.

L'ensemble des travaux a déjà été soumis à l'inspecteur des forêts qui les a validés afin de garantir la subvention cantonale de 70%. Les chantiers devraient ainsi pouvoir débuter au printemps 2025 dès les rentrées d'appel d'offres.

Avis de la commission

Il convient de souligner l'implication des bûcherons de notre commune dans la réalisation de ces travaux dans le but d'en réduire les coûts.

A l'unanimité de ses membres, la commission convient de la nécessité de voir ces travaux réalisés et demande au Conseil d'accepter ce préavis.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 19/2024 de la Municipalité du 7 octobre 2024 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'631.- TTC pour couvrir les frais liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3),
- ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,
- considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à l'entretien et à la sécurisation des routes forestières (phases 2 et 3) ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 626'631.- TTC au maximum, sous réserve de l'octroi des subventions fédérales et cantonales ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante :
 - subventions cantonales : CHF 424'594.-
 - emprunt bancaire : CHF 202'037.- ;
4. de prendre acte que le solde à charge de la Commune, soit CHF 202'037.- sera amorti sur une durée de 40 ans ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Au nom de la commission
Le Rapporteur



Veytaux, le 26 novembre 2024